



# Constitution européenne : Ne nous laissons pas piéger !

Les partisans du OUI veulent nous faire croire que nous devons voter le 29 mai POUR ou CONTRE l'EUROPE. Rien n'est plus faux ! En réalité, il s'agit de :

\* dire OUI à d'une constitution qui consacre l'Europe libérale. Cette Europe là, vous la subissez déjà avec la remise en cause des acquis dans tous les domaines.

\* ou dire NON à cette constitution, pour construire une autre Europe, sociale, solidaire, pacifique et démocratique.

La réponse que nous donnerons nous engagera pour "une durée illimitée" (art IV 446) et la constitution ne pourra être révisée qu'à l'unanimité des 25 membres. C'est dire l'enjeu.

Nous avons lu en détail le traité constitutionnel. Il est inacceptable :

On nous dit :  
"la constitution, c'est le progrès social parce qu'elle intègre la "Charte des droits fondamentaux"

NON

Cette charte réduit ou omet des droits essentiels :  
**Le droit au travail**, garanti dans plusieurs constitutions en Europe, disparaît et devient "le droit de travailler" (art II-75) qui renvoie à une simple responsabilité individuelle.

NON

On nous dit :  
"les services publics seront préservés".

Le traité constitutionnel n'intègre ni dans les valeurs (I-2) ni dans les objectifs (I-3) de l'Union Européenne, le principe de service public qui est entièrement soumis à la logique de "**concurrence libre et non faussée**".

Absents également :

- \* le droit à un revenu minimum,
- \* le droit à une pension de retraite,
- \* le droit aux allocations de chômage,
- \* le droit à un logement décent,
- \* le droit à la formation permanente

### Et le droit à la protection sociale ?

La constitution "reconnait et respecte" (art II-94) le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux dans les états où ils existent. Ce n'est plus un droit, mais un accès possible et il n'est pas généralisé.

### Et le droit à l'IVG et à la contraception ?

Il n'est mentionné nulle part ! De ce fait "Le droit à la vie", (art II-62) sans que soit reconnu le droit des femmes à disposer librement de leur corps, ouvre à porte à des dérives rétrogrades.

**Et la laïcité ?** La constitution dit "L'union maintient un dialogue ouvert transparent et régulier avec les Eglises" (article I 52) mais il n'est nullement fait mention de la laïcité.



### La notion de service public disparaît

La constitution autorise des "Services d'Intérêt Economique Général" (SIEG) comme des exceptions. Et ces services sont soumis aux règles de la concurrence ! (III-166-2)

**Les aides publiques sont interdites** "sauf dérogations, sont incompatibles avec le marché intérieur, (..), les aides accordées par les Etats membres ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence "(III-167-1).

La Constitution ne propose pas d'aller vers des services publics européens comme cela serait souhaitable.

Déjà aujourd'hui les services publics sont attaqués. **Demain avec cette constitution, ils seront entièrement soumis à la loi du marché et privatisés.**

NON

On nous dit :  
"la constitution  
c'est  
la démocratie"

**Cette constitution impose un système économique** : "un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée" (article I,3) c'est à dire le libéralisme.

Ce n'est pas du ressort d'une constitution !

Les peuples sont privés de la liberté de choisir une alternative. **C'est antidémocratique !**

De plus **la constitution consacre "la banque centrale"** indépendante de tout contrôle politique. (articles I 30 et III 188)

**Et qu'en est-il des institutions ?**

La commission européenne (**désignée** et non élue) cumule les pouvoirs, elle " *exerce les fonctions de coordination, d'exécution et de gestion* " Elle est la seule à pouvoir soumettre un projet de loi au parlement européen : " *Un acte législatif ne peut être adopté que sur proposition de la commission* " article 1-26)

Le parlement européen, la seule institution élue au suffrage universel, ne dispose pas de l'initiative des lois ; le parlement, même s'il a des compétences élargies, ne peut légiférer ! Son rôle c'est de vérifier la conformité des initiatives législatives prises par la commission sans réel pouvoir sur le contenu.

**Le droit de pétition** : L'on nous vante la grande avancée démocratique : un million de citoyens " *ressortissants d'un nombre significatif d'états membres* " (art. I 47) peuvent porter une pétition invitant la commission à soumettre une proposition de loi . Mais .... la commission peut décliner cette proposition ! **Où est la démocratie ?**

NON

On nous dit :  
" voter pour la  
constitution,  
c'est voter  
pour la paix"

Nous désirons tous une Europe qui institue la paix entre nous et avec le monde.

Mais la paix a besoin de justice pour s'établir, en particulier de justice sociale. Avec son leitmotiv " *d'un marché où la concurrence est libre et non faussée* ", le texte de la constitution consacre la prééminence de la compétition sur la solidarité, les inégalités et les injustices se multiplieront et les causes de conflits avec.

Pour faire vivre un message de paix, l'Europe a besoin d'être **indépendante** dans sa politique étrangère. La création d'un ministre des Affaires Etrangères pourrait le permettre mais le texte dit que la politique de défense européenne doit être " *compatible avec la politique de sécurité et de défense arrêtée dans l'OTAN* " (article I-41) et privilégie " *l'amélioration des capacités militaires des états membres* " (article I-41-3).

**Donc une dépendance par rapport à l'Otan et un risque pour la paix.**

Ne vous laissons pas piéger,  
votons NON pour préserver notre avenir,  
pour une autre Europe,  
une autre constitution !

Informez-vous

Vendredi 15 avril 20h30  
maison des syndicats à Montpellier.  
Meeting départemental  
du Comité pour le NON  
avec Yves Salesse,  
président de la fondation Copernic

Une date à retenir

Vendredi 20 mai 19 h.  
au Parc des expos à Montpellier  
Grand meeting  
avec  
Geneviève Azam (ATTAC) Olivier  
Besancenot (LCR), José Bové,  
(Confédération Paysanne) Marie Georges  
Buffet (PCF), Annick Coupé (G10), Jean  
Luc Mélanchon ( membre du PS)

**CONTACTS** : Consultez le site local du comité 34 : <http://appel200.objectis.net>

Contactez le comité par email : [appeldes200.34@wanadoo.fr](mailto:appeldes200.34@wanadoo.fr)

**LES FINANCES** Pour aider au financement des activités du comité : chèques à l'ordre de " Comité NON " (le meeting au Parc des expos coûtera 15000 euros de location)

A renvoyer à "Comité NON à la constitution libérale" 9 rue du Bassin, 34080 Montpellier